

Dispositif Rest'O Collège

Calcul du tarif de la restauration pour l'année scolaire 2025-2026

Notice d'informations **Partie à conserver par la famille** :

Qu'est-ce que Rest'O Collège ?

Le dispositif Rest'O collège vous permet d'obtenir un tarif de la restauration scolaire selon les ressources et la situation de votre foyer. Cette aide financière du Département est à destination des élèves demi-pensionnaires, scolarisés dans un collège public du Val d'Oise.

Le tarif des repas est calculé par les services départementaux via le dispositif Rest'O collège, sur la base du quotient familial tel que calculé par les services de la Caisse des Allocations familiales (CAF).

A ce quotient familial est associé un tarif issu de la grille tarifaire votée par le Département en octobre 2024.

Tranches du quotient familial	Tarifs 2025-2026
T1 :] 0 : 300]	1,26 €
T2 :] 300 : 500]	1,85 €
T3 :] 500 : 750]	2,73 €
T4 :] 750 : 1000]	3,57 €
T5 :] 1000 : 1250]	4,46 €
T6 :] 1250 : 1500]	5,30 €
T7 :] 1500 : 1750]	5,40 €
T8 :] 1750	5,56 €

Qui peut faire cette demande ?

Cette demande est effectuée uniquement par un des représentants légaux du collégien demi-pensionnaire.

Quand pouvez-vous faire votre demande ?

Le service sera ouvert à compter du 11 juin 2025 jusqu'au 2 mai 2026.

Comment constituer ma demande Rest'O collège ?

Les demandes de calcul de tarifs sont à effectuer lors de chaque nouvelle année scolaire. Il convient de réunir les éléments suivants lors de votre demande :

1. **Une adresse électronique unique et personnelle** notée en MAJUSCULE du représentant légal
2. **Le numéro INE** (11 caractères) accompagné d'un justificatif : *ce numéro est accessible sur l'application Pronote au niveau du menu « compte » puis « profil » de l'élève, les bulletins trimestriels, l'attestation de scolarité ou auprès de l'établissement.*
3. **La copie du livret de famille complet** (pages parents et enfants) **ou de l'acte de naissance avec filiation non daté de l'enfant ou un jugement d'adoption ou de tutelle** (Hors tutelle ASE)

Puis rassemblez les documents justificatifs suivant la situation de votre foyer en vous aidant du schéma disponible sur valdoise.fr. Le format des justificatifs dépend du canal utilisé pour le dépôt de la demande.

Où déposer ma demande ?

Dépôt du dossier :

Il existe plusieurs façons de déposer sa demande de calcul : soit sur la plateforme de Téléservices du Département, soit par mail ou par voie postale. *Il est à noter que l'utilisation de tous les canaux (papier, mail, plateforme de téléservices) pour déposer une même demande engendre une augmentation des délais de traitement.*

➔ Je dépose ma demande en ligne :

Sur la plateforme des Téléservices du Val d'Oise, en vous connectant à <https://services-en-ligne.valdoise.fr/>, via un ordinateur, un smartphone ou une tablette entre le **4 juin 2025 et le 2 mai 2026**. Vous aurez accès au formulaire dématérialisé, auquel il conviendra de joindre les documents justificatifs numérisés en format PDF ou JPEG uniquement.

En cas de problème de connexion, l'assistance informatique de la plateforme de Téléservices du Département est accessible au 01 34 25 56 47

du 11 juin au 13 juillet 2025 8h30 à 12h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi.

puis du 8 septembre au 17 octobre 2025 de 8h30 à 12h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi.

En dehors de ces périodes l'assistance sera ouverte de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Le tarif est calculé de façon automatique dans les deux cas suivants :

- Vous êtes allocataire de la CAF/MSA et votre quotient familial a bien été restitué par la CAF/MSA sur le formulaire en ligne Rest'O Collège
- Vous avez coché le tarif maximum à 5.56 €

Dans ces deux cas, vous recevrez un mail « dépôt d'une demande » puis la notification relative à votre tarif de restauration scolaire. *Pensez à vérifier vos spams.*

Dans les autres cas, une instruction de votre dossier par les services départementaux est nécessaire et le délai de traitement des demandes peut varier en fonction de la période entre 72h et 10 jours.

➔ Je dépose mon dossier par courrier ou par envoi de mail :

- 1- Télécharger et remplissez le formulaire papier (1 Formulaire par collégien demi-pensionnaire) disponible sur notre site <https://www.moncollege-valdoise.fr/>
- 2- Rassemblez les documents justificatifs suivant la situation de votre foyer, selon le canal de dépôt choisi.
- 3- Transmettre votre dossier papier complet au Département – 2 possibilités :

- a) Envoyer le formulaire papier (format initial) rempli, daté et signé avec les documents justificatifs par courrier à :

Rest'O Collège 2025/2026
Direction de l'Éducation et des Collèges
Département du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

Les documents doivent être transmis lisibles en format **A4 uniquement**.

- b) Envoyer le formulaire papier rempli, daté et signé avec les documents justificatifs par courriel à :

restocollege@valdoise.fr

Les documents numérisés doivent être transmis **en pièces jointes au mail** uniquement au **format PDF ou JPEG**, être lisibles et nommés de façon identifiable, exemple : livret de famille, formulaire, avis d'imposition, attestation CAF...

1 mail par demande (collégien demi-pensionnaire)

	La date limite, pour déposer votre dossier, auprès des services du Département, est le 2 mai 2026 . Attention : afin de bénéficier du dispositif Rest'O Collège et d'un tarif adapté à votre situation, il convient de déposer votre dossier avant que la facturation des repas ne soit réalisée par le collège.
---	---

Comment suivre ma demande déposée par voie postale ou par mail ?

Les services départementaux enregistrent les demandes conformes et complètes dans votre compte sur la plateforme de téléservices du Département du Val d'Oise, dans un délai de 6 à 10 semaines selon la période. Une fois votre demande enregistrée par nos services vous recevrez un mail « Dépôt d'une demande » de service-en-ligne@valdoise-info.fr confirmant le dépôt de votre dossier et l'affectation du numéro pour le suivi. *Pensez à vérifier vos spams.*

Vous avez accès depuis votre compte personnel au numéro et au suivi de votre demande. Pour toute correspondance par mail vous devez obligatoirement nous indiquer le numéro de votre dossier en objet.

INFO PLUS : conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les demandes non conformes ou incomplètes ne feront l'objet d'aucun enregistrement informatique par nos services et ne seront pas conservées. Ces dernières vous seront retournées. **Aucune information relative à la réception et au suivi du dossier ne pourra être communiquée par téléphone**

Retrouvez toutes les informations sur notre site <https://www.moncollege-valdoise.fr/>

L'équipe du pôle Aides aux Familles est à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches du lundi au jeudi au 0 800 01 95 95 (numéro gratuit) de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du 11 juin 2025 au 4 juillet 2025.

Réouverture du 2 septembre 2025 au 2 mai 2026 de 9h30 à 12h30

Fermeture durant les périodes de vacances scolaires